

A Paris, le 29 février 2024

Objet : tenue scolaire à Paul Claudel-d'Hulst - rentrée 2024

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous vous informons que l'établissement Paul Claudel-d'Hulst **change de fournisseur de tenue scolaire**. Vous pourrez désormais passer commande en ligne auprès de BOBINE, via cette [page dédiée à notre établissement](#).

Afin d'être livré dans les meilleurs délais en vue de la rentrée prochaine, il est **fortement recommandé de passer commande avant fin mars 2024**.

Nous avons porté attention dans le choix de ce fournisseur :

- à proposer à nos familles des vêtements solides et de belle qualité ;
- à proposer un plus large panel d'articles ;
- à la qualité du logo PCH (broderie) et à sa discrétion ;
- à la facilité de commande (livraison à domicile, SAV) ;
- aux critères éthiques et écologiques de confection des articles.

A la rentrée 2024 :

- **Au collège, le règlement intérieur actuellement en vigueur concernant le port de la tenue scolaire ne changera pas** : les élèves seront toujours invités à porter deux jours par semaine, **les lundis et vendredis**, la tenue scolaire (association d'un pull col rond, ou pull col V, ou sweat col rond, ou sweat à capuche, avec un polo bleu ou blanc, ou une chemise ou un chemisier). Les mardis, mercredis matin et jeudis, continuera de s'appliquer **le code vestimentaire actuellement en vigueur**.

- **Au lycée, les élèves de Seconde seront invités à porter la tenue scolaire trois jours par semaine, les lundis, mercredis et vendredis** (association d'un pull col rond, ou pull col V, ou sweat col rond, ou sweat à capuche, avec un polo bleu ou blanc, ou une chemise ou un chemisier). Les mardis et jeudis, continuera de s'appliquer **le code vestimentaire en vigueur actuellement dans le règlement intérieur**.

Le port de cette tenue scolaire ne sera pas demandé à la rentrée prochaine aux Premières et aux Terminales, pour qui le règlement intérieur actuel continuera de s'appliquer.

Pour tous, le T-shirt reste réservé aux cours d'EPS.

Cette évolution du règlement intérieur concernant la tenue scolaire au lycée est le fruit des conclusions de l'enquête réalisée en novembre 2023 et des concertations avec le bureau de l'APEL. Elle répond à une nécessité de cultiver davantage le sentiment d'appartenance et à un impératif pour nos élèves de se concentrer sur l'essentiel : le savoir-être et les apprentissages.

Attentifs à toujours faire grandir nos jeunes dans un climat de liberté et d'autonomie, nous avons souhaité reprendre au lycée l'équilibre expérimenté au collège ces dernières années. Il leur permettra nous l'espérons d'apprécier le cadre proposé sans le subir.

Nous vous prions de croire, chers parents, à notre entier dévouement au service de l'éducation intégrale de vos enfants.



Mme de Nanteuil
Chef d'établissement